Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261116-2026_187-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize novembre deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le dix novembre deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (20) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Caroline FERRASSON, Amandine BRENAND, Olivier DESPLATS.

Représentés (3) : Nathalie HAMON pouvoir à Sophie GUYON, Brune BEGUIN pouvoir à Véronique SALZE-LOZAC'H, Camille MOYENCOURT pouvoir à Philippe ROULLE.

Monsieur Olivier DESPLATS a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice générale des services.

Délibération n°187-2026
Remboursement des chèques jeunesse 2026-2027

Rapporteur : Virginie Riot

Vu la délibération n°107-2026 du Conseil municipal de Saint-Lunaire en date du 29 juin 2026 ;
Vu la convention « chèque jeunesse » 2026-2027 ;

Il est rappelé à l'assemblée que la Commune de Saint-Lunaire apporte chaque année un soutien financier à de nombreuses associations et organismes privés pour les aider à pérenniser et à développer leur activité, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Depuis 2022, les associations locales bénéficient notamment du dispositif « Chèque jeunesse » qui permet aux jeunes lunairiens d'obtenir une réduction de 60€/an pour s'inscrire dans une structure locale ou communautaire si l'activité n'est pas proposée sur la commune.

A l'issue des inscriptions enregistrées entre la rentrée scolaire et fin octobre, les chèques jeunesse sont remboursés par la commune aux structures concernées sur présentation des chèques jeunesse réceptionnés.

Mme Riot présente le nombre de chèques réceptionnés cette année par les structures locales ou communautaires et les sommes à rembourser : 82 chèques concernent des structures lunairiennes et 77 chèques des structures situées sur le territoire communautaire.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261116-2026_187-DE

Associations/structures	Nombre de chèques	Sommes à rembourser
Association des Secouristes de la Côte d'Emeraude (ASCL)	7	420 €
Association Sportive du Golf de la Côte d'Emeraude	3	180 €
Athlétique Côte d'Emeraude	6	360 €
Association Artistique Dinardaise	1	60 €
Cercle des Cavaliers de la Côte d'Emeraude	10	600 €
Dinard Côte d'Emeraude Volley	6	360 €
Dinard Gym	4	240 €
Golf de Lancieux	1	60 €
Guildep Hall Jazz	22	1 320 €
Judo Club Dinardais	11	660 €
Lame d'Emeraude Dinard	2	120 €
Les Gymnastes de Pleurtuit	1	60 €
Pleurtuit Côte d'Emeraude Foot (PCEF)	3	180 €
SLAMM Arts Martiaux	1	60 €
Tennis Club Saint-Lunaire	52	3120 €
Théâtre en Vert	1	60 €
ASCL Badminton	16	960€
Club Nautique de Lancieux	6	360 €
Etoile Dinardaise Basket	6	360 €
TOTAL	**159**	**9540 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- ***VERSER*** *les subventions de fonctionnement 2026-2027 aux structures désignées dans le tableau ci-dessous ;*

Associations/structures	Nombre de chèques	Sommes à rembourser
Association des Secouristes de la Côte d'Emeraude (ASCL)	7	420 €

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261116-2026_187-DE

Association Sportive du Golf de la Côte d'Emeraude	3	180 €
Athlétique Côte d'Emeraude	6	360 €
Association Artistique Dinardaise	1	60 €
Cercle des Cavaliers de la Côte d'Emeraude	10	600 €
Dinard Côte d'Emeraude Volley	6	360 €
Dinard Gym	4	240 €
Golf de Lancieux	1	60 €
Guildep Hall Jazz	22	1 320 €
Judo Club Dinardais	11	660 €
Lame d'Emeraude Dinard	2	120 €
Les Gymnastes de Pleurtuit	1	60 €
Pleurtuit Côte d'Emeraude Foot (PCEF)	3	180 €
SLAMM Arts Martiaux	1	60 €
Tennis Club Saint-Lunaire	52	3120 €
Théâtre en Vert	1	60 €
ASCL Badminton	16	960€
Club Nautique de Lancieux	6	360 €
Etoile Dinardaise Basket	6	360 €
TOTAL	**159**	**9540 €**

- ***PRECISE*** *que les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget principal 2026.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)